EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-109
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 038-243801255-20221215-D22_109-DE

Acte mis en ligne le :	22/12/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 22 Votants : 31

L'an 2022, le jeudi 15 décembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX (Valencin).

Absents : Fabien BICHET, Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Ludovic HIRTH (excusé), Isabelle HUGOU, Bernard JULLIEN, Laurence MUCCIARELLI (excusée), Alain NEPLE, Robert PARISET, Michel REVEYRAND, Joël TERRY, Aurélie VERNAY.

Procurations :
Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Brigitte GROIX à Valérie MICHA-FRACHON
Bernard JULLIEN à Vanessa DEVAUX
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Michel REVEYRAND à Albert GIRERD-POTIN
Joël TERRY à Patrick CASTAING
Aurélie VERNAY à René PORRETTA

BUDGET PRINCIPAL 2023 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Classification contrôle de légalité : 7.1.3

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Communautaire la possibilité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les crédits d'investissement ouverts en 2022 au budget principal ;
- DE FIXER les crédits d'investissement autorisés avant le vote du budget principal 2023 comme suit :

CHAPITRES D'INVESTISSEMENT	CREDITS VOTES AU BUDGET 2022	CREDITS AUTORISES AVANT VOTE DU BUDGET 2023 (25% DE 2022)
20 - Immobilisations incorporelles	132 377.00 €	33 094.25 €
204 - Subventions d'équipement	2 753 857.44 €	688 464.36 €
21 - Immobilisations corporelles	950 742.19 €	237 685.55 €
23 - Immobilisations en cours	2 885 580.37 €	721 395.09 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	6 722 557.00 €	1 680 639.25 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	